


Informations de base	
2025/2690(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'arrestation et le risque d'exécution de Tundu Lissu, président de Chadema, principal parti d'opposition en Tanzanie Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Tanzanie	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
07/05/2025	Débat en plénière		
08/05/2025	Décision du Parlement	T10-0095/2025	Résumé
08/05/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2690(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0260/2025	05/05/2025	
Proposition de résolution		B10-0261/2025	05/05/2025	
Proposition de résolution		B10-0262/2025	05/05/2025	
Proposition de résolution		B10-0263/2025	05/05/2025	
Proposition de résolution		B10-0264/2025	05/05/2025	
Proposition de résolution		B10-0265/2025	05/05/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0095/2025	08/05/2025	Résumé

Résolution sur l'arrestation et le risque d'exécution de Tundu Lissu, président de Chadema, principal parti d'opposition en Tanzanie

2025/2690(RSP) - 08/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'arrestation et le risque d'exécution de Tundu Lissu, président du Chadema, le principal parti d'opposition en Tanzanie.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE.

Pour rappel, Tundu Lissu, leader du Chadema, principal parti d'opposition tanzanien, a été arrêté le 9 avril 2025 à Mbinga, à la suite d'un rassemblement pacifique en faveur de réformes électorales. Lissu a survécu de justesse à une tentative d'assassinat en 2017 et a été contraint à l'exil, avant de subir de nouvelles persécutions à son retour en Tanzanie.

Le 10 avril 2025, Lissu a été inculpé de trahison et de trois délits de publication de fausses informations en vertu des lois sur la cybercriminalité. En Tanzanie, la trahison est passible de la peine de mort. Peu après l'arrestation de Lissu, Chadema a été disqualifié des élections présidentielles et parlementaires d'octobre 2025, en raison du refus du parti de signer un code de conduite électoral.

Le Parlement a condamné l'arrestation de Lissu et a exprimé sa profonde inquiétude quant aux accusations portées contre lui, qui semblent être motivées par des raisons politiques et comportent un risque de peine capitale.

Les députés ont exhorté la Tanzanie à :

- abolir la peine de mort et à commuer toutes les condamnations à mort;
- libérer immédiatement et sans condition Tundu Lissu, en garantissant sa sécurité et son droit à un procès équitable et à une représentation juridique;
- mettre fin à l'escalade de la répression, aux arrestations arbitraires, à la violence, aux attaques et au harcèlement contre les membres de l'opposition, les défenseurs des droits de l'homme, les peuples autochtones, les militants LGBTIQ+, les journalistes et les organisations de la société civile;
- enquêter de manière indépendante sur les abus policiers et les disparitions forcées, défendre l'état de droit, la liberté d'expression, de la presse, des médias et d'association, ainsi que l'indépendance de la justice, mettre les lois tanzaniennes sur la cybercriminalité et les médias en conformité avec le droit international relatif aux droits de l'homme, respecter les droits des partis politiques et garantir des élections libres et équitables;
- rétablir la pleine participation du Chadema aux élections d'octobre 2025 et s'engager avec tous les partis politiques dans un dialogue transparent et inclusif sur la réforme électorale, en consultation avec les groupes de la société civile et d'autres parties prenantes.

Enfin, la résolution appelle l'UE à veiller à ce que sa coopération au développement avec la Tanzanie, y compris l'initiative Global Gateway, soit cohérente avec la promotion des droits de l'homme, de la liberté d'expression et des normes relatives au procès équitable.